

L'expertise de l'Urssaf au service des droits sociaux des salariés

+ de **2 millions**
de déclarations sociales
nominatives (DSN) par mois

transmises par les
employeurs et utilisées
dans le calcul de certaines
prestations sociales.



3 actions de l'Urssaf

1.

Vérifier

l'exactitude des données
DSN issues de la paie.



2.

Accompagner

les employeurs dans la
correction des anomalies.



3.

Garantir

des données de qualité
à ses partenaires : Caf,
Assurance retraite....



Au profit de

27 millions
de salariés

qui bénéficient de justes
prestations : retraite,
RSA, prime d'activité...



1 objectif : **des droits sociaux justes et complets pour chacun**

3 formes d'accompagnement efficaces

Les CRM et Suivi DSN

Les comptes rendus métier
pour signaler les anomalies
et un service en ligne pour
aider à leur correction.

Les conseillers Urssaf

pour un traitement efficace
de chaque dossier.

La DSN de substitution

L'Urssaf émet une DSN
de substitution si des
anomalies subsistent
malgré les relances.

+ de **140**
types de vérifications
sur chaque DSN

Garantir des données fiables pour :

- Assurer les droits sociaux de chacun
- Faciliter l'accès aux droits
- Lutter contre la fraude

